

APPEL DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT N^o DGITTI-09-10-042

SÉLECTION DE TRANSPORTEURS PAR CAMION ET DE TRANSPORTEURS PAR AUTOBUS EN VUE DE LEUR PARTICIPATION À UN PROJET PILOTE DE FORMATION À L'ÉCOCONDUITE

1. OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique (ci-après « l'Agence ») a diffusé du 21 novembre au 11 décembre 2009 un appel de manifestation d'intérêt afin de sélectionner des entreprises de transport par camion ou par autobus intéressées à participer à un projet pilote de formation à l'écoconduite (conduite écologique et économique permettant la réduction de carburant).¹ Cet appel de manifestation d'intérêt a été modifié et prolongé une première fois jusqu'au 18 janvier 2010, une seconde fois jusqu'au 12 mars 2010 et est prolongé une troisième fois jusqu'au 30 juin 2010.

Les candidatures soumises à l'Agence ont permis de sélectionner des entreprises dans le sous-secteur des autobus scolaires, des autocars et du camionnage interurbain. **La période d'inscription de ce présent appel de manifestation d'intérêt est donc prolongée à nouveau et certaines modifications y ont été apportées** afin de pouvoir sélectionner des participants à ce projet pilote dans les trois autres sous-secteurs, soit le camionnage urbain, le camionnage de vrac et les autobus urbains.

2. PROBLÉMATIQUE

L'Agence a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des citoyens des régions du Québec. Elle a également le mandat d'élaborer le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Dans le cadre de ce premier Plan d'ensemble, l'Agence envisage développer un programme de formation des conducteurs de véhicules lourds aux comportements de conduite éconergétique. Afin d'évaluer la rentabilité éventuelle de cette mesure, un projet pilote s'avère nécessaire. Les principaux objectifs de cette démarche sont de :

- démontrer de manière rigoureuse la faisabilité, l'acceptabilité ainsi que la rentabilité de l'écoconduite autant à court terme qu'à long terme (un an);
- tester le contenu et l'approche de formation à l'écoconduite développés par l'Agence, notamment par la mise à l'essai d'un appareil d'aide à la conduite qui fournira en temps réel la consommation de carburant du véhicule;

¹ Les véhicules lourds incluent tous les véhicules de la classe 3 à la classe 8 dont les camions lourds et les autobus.

- identifier les écarts pouvant exister entre la mesure des taux de consommation de carburant obtenus à partir de la quantité de carburant consommé (factures) et celle obtenue de l'ordinateur de bord dans le véhicule.

3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET PILOTE

Le projet pilote consiste à effectuer un suivi des performances de l'écoconduite auprès de conducteurs à l'emploi d'entreprises de transport par véhicule lourd.

La répartition des entreprises et des conducteurs se fera selon les six sous-secteurs retenus par l'Agence, conformément au tableau suivant :

Sous-secteurs	Nombre d'entreprises	Nombre de conducteurs
1- Camionnage interurbain	2	150
2- Camionnage urbain	1	25
3- Camionnage de vrac	1	25
4- Autobus urbain	1	25
5- Autocar	2	30
6- Autobus scolaire	1	25
Totaux	8	270

Le total de 8 entreprises et de 270 conducteurs est conditionnel à ce que l'Agence obtienne du financement du gouvernement fédéral pour la réalisation du projet pilote. Si l'Agence n'obtient pas ce financement, elle sélectionnera un total de 7 entreprises et de 160 conducteurs.

Le projet pilote se déroulera en 2 phases.

- Dans la première phase, un fournisseur sera choisi par l'Agence pour développer la formation pour chacun des six sous-secteurs identifiés ci-dessus. Les sept ou huit transporteurs retenus par l'Agence auront un rôle mineur dans cette première phase.
- Dans la deuxième phase, la formation sera livrée au sein des sept ou huit transporteurs retenus par l'Agence à des groupes de conducteurs sélectionnés par l'Agence et leur performance énergétique sera contrôlée sur une période de 14 mois.

Phase 1

Durant la phase 1, chacun des sept ou huit transporteurs retenus par l'Agence devra fournir à celle-ci sa banque de données montrant les consommations de carburant sur un historique minimum d'une année. Ces données seront analysées pour caractériser principalement la variabilité des performances d'un véhicule à l'autre, d'une opération à l'autre et d'une saison à l'autre.

De plus, un seul véhicule par transporteur sera équipé, aux frais de l'Agence, d'un ordinateur de bord qui prélèvera les données de performance rendues disponibles par le module de contrôle électronique du moteur (ECM). Ces mesures de performance seront étalées sur une période maximale de huit semaines et ne poseront aucun problème au transporteur, car le transfert des données sera automatique à partir du véhicule vers un ordinateur fixe.

Phase 2

Au tout début de la phase 2, les groupes de conducteurs sélectionnés par l'Agence auprès des sept ou huit transporteurs retenus seront formés à partir du nouveau matériel de formation issu de la phase 1. Une période de monitoring de 14 mois sera amorcée avec les données de performance qui sont recueillies avec des ordinateurs de bord installés, aux frais de l'Agence, sur chacun des véhicules. À la fin de la phase 2, chacun des transporteurs recevra un rapport détaillé des performances avant et après la formation ainsi qu'une analyse complète de la rentabilité de la formation.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'Agence est à la recherche d'au moins sept transporteurs ou regroupements de transporteurs intéressés à participer à ce projet pilote ayant fait l'objet d'un appel d'offres dont la date limite du dépôt des soumissions était le 25 septembre 2009. Pour cette quatrième publication de l'appel de manifestation d'intérêt, l'Agence est à la recherche d'au moins trois entreprises ou regroupements de transporteurs. Voici les critères d'admissibilité obligatoires :

- avoir un établissement au Québec;
- être situés dans le bassin de la plaine du Saint-Laurent, soit entre Québec et Montréal, ou opérer dans la plaine du Saint-Laurent de façon importante;
- détenir un parc d'au moins 30 autobus ou camions;
- employer au moins 30 conducteurs professionnels à temps complet assignés à un véhicule lourd particulier;
- avoir en main, maintenir et rendre disponible une banque de données des consommations de carburant qui permet d'établir l'historique de la consommation des véhicules du transporteur (minimum un an);
- n'avoir tenu aucune séance de formation en lien avec la conduite éconergétique depuis les trois dernières années, sauf pour le secteur des autobus urbains;
- avoir un intérêt afin d'améliorer la consommation de carburant de l'ensemble de son parc de véhicules lourds.
- effectuer des opérations de transport typiques du sous-secteur représenté.

Notes

- Une solution consiste à regrouper des transporteurs dans un sous-secteur donné afin de répondre aux critères.

5. BÉNÉFICES POUR LES TRANSPORTEURS

Aucune rémunération n'est associée à la participation des transporteurs qui seront sélectionnés. Par ailleurs, ceux-ci bénéficieront gratuitement des avantages décrits ci-après :

- formation à l'écoconduite (volets théorique et pratique) offerte gratuitement en entreprise au début de la phase 2 du projet pilote prévue pour juillet 2010;
- économie de carburant potentielle moyenne de 10 % après la formation;
- maintien de la nouvelle performance de ses conducteurs sélectionnés avec l'installation de l'appareil d'aide à la conduite;
- amélioration de la sécurité routière après la formation;
- portrait complet des profils de consommation de carburant des conducteurs sélectionnés à la fin du projet pilote;
- contribution positive à une image du transporteur soucieuse de l'environnement.

6. ENGAGEMENTS REQUIS DES TRANSPORTEURS

Chaque transporteur sélectionné doit s'engager à :

- rendre disponible la liste de ses conducteurs professionnels accompagnée des principales caractéristiques sociodémographiques de ceux-ci ainsi que de tout autre renseignement lié aux conducteurs jugé pertinent par l'Agence;
- rendre disponibles les conducteurs sélectionnés par l'Agence pour une formation d'une durée totale de six heures sur deux périodes, l'une de quatre heures pour la formation théorique et l'autre de deux heures pour la formation pratique avec leurs véhicules lourds. La formation se déroulera chez le transporteur à un moment déterminé conjointement entre l'Agence et le transporteur;
- assigner un véhicule particulier à chacun des conducteurs sélectionnés par l'Agence pour toute la durée du projet pilote (maximum 14 mois). Dans le cas où un transporteur serait intéressé au projet, mais que l'assignation pose problème, il y a possibilité d'utiliser des clés de reconnaissance (fournies aux frais de l'Agence dans le cadre du projet) qui permettent alors aux conducteurs de passer d'un véhicule à l'autre;
- rendre disponibles les véhicules des conducteurs pour l'installation des ordinateurs de bord et pour tout ajustement ultérieur nécessitant l'accès à l'ordinateur de bord installé pour toute la durée du projet pilote (maximum 14 mois);
- ne faire aucune forme de sensibilisation à l'écoconduite à l'interne sans l'autorisation de l'Agence pendant toute la durée du projet pilote (maximum 14 mois);
- collaborer avec l'Agence et ses représentants au bon déroulement du projet pilote, et ce, pendant toute la durée du projet pilote (maximum 14 mois).

Les transporteurs sélectionnés devront assumer les coûts liés à ces engagements. Un contrat devra être signé afin de s'assurer du respect de ces engagements pour la durée du projet pilote. Si un regroupement de transporteurs est sélectionné, le contrat sera signé entre l'Agence et le regroupement.

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

L'Agence de l'efficacité énergétique choisira les transporteurs pour participer au présent projet pilote sur la base des critères suivants :

- recevoir le *Formulaire de candidature* dûment rempli et signé avant l'heure et la date limites fixées;
- répondre à tous les critères d'admissibilité décrits précédemment (point 4);
- présenter une candidature effectuant des opérations de transport typiques du sous-secteur représenté.

Si plusieurs candidatures respectent tous les critères de sélection, l'Agence retiendra le candidat qui représente le choix le plus avantageux et représentatif de son sous-secteur.

Veillez noter que l'Agence se réserve le droit de n'accepter aucune des candidatures reçues.

8. SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE

Pour soumettre une candidature, les entreprises ou institutions intéressées doivent remplir le *Formulaire de candidature* et le faire parvenir à l'Agence à l'attention de M^e Julie Lavoie par l'un des trois moyens suivants au plus tard le **30 JUIN 2010**, 15 h (heure en vigueur localement).

Par la poste :

M^e Julie Lavoie

Agence de l'efficacité énergétique

5700, 4^e Avenue Ouest, RC

Québec (Québec) G1H 6R1

Par télécopieur : À l'attention de M^e Julie Lavoie

Télécopieur : 418 643-5828

Par courriel : julie.lavoie@ae.e.gouv.qc.ca

Il est à noter que si le *Formulaire de candidature* est expédié par télécopieur ou par courriel, un exemplaire original devra ensuite être envoyé par la poste.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la chargée du dossier :

Julie Lavoie, avocate

Téléphone : 418 627-6379 poste 8071

Courriel : julie.lavoie@ae.e.gouv.qc.ca



ANNEXE 1 - ÉCHÉANCIER DU PROJET PILOTE

Voici l'échéancier envisagé pour le projet pilote de formation à l'écoconduite pour véhicules lourds.

Étapes	Dates
Choix des sept (7) ou huit (8) transporteurs	Décembre 2009 à juin 2010
Livraison des données de consommation historique pour les véhicules	Janvier à juillet 2010
Mesure de référence des performances de conduite avant la formation	Août 2010
Livraison de la formation pour tous les conducteurs	Septembre 2010
Mesure des performances de conduite après la formation	Octobre 2010 à septembre 2011
Compilation des résultats	Octobre 2011
Remise des portraits complets de consommation de carburant et fin du projet pilote	Novembre 2011



ANNEXE 2 - GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES RECUES

Pour toutes les candidatures reçues, les critères de sélection suivants devront obligatoirement être rencontrés.

Critères de sélection	Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4
Avoir un établissement au Québec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Être situés dans le bassin de la plaine du Saint-Laurent, soit entre Québec et Montréal, ou y opérer de façon importante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détenir un parc d'au moins 30 autobus ou camions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Employer au moins 30 conducteurs professionnels à temps complet assignés à un véhicule lourd	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir en main, maintenir et rendre disponible une banque de données des consommations de carburant qui permet d'établir l'historique de la consommation des véhicules du transporteur (minimum un an)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N'avoir tenu aucune séance de formation en lien avec la conduite éconergétique depuis les trois dernières années, sauf pour le secteur des autobus urbains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir un intérêt afin d'améliorer la consommation de carburant de l'ensemble de son parc de véhicules lourds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avoir déposé à l'Agence le <i>Formulaire de candidature</i> dûment rempli et signé avant l'heure et la date limites fixées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présenter une candidature effectuant des opérations de transport typiques du sous-secteur représenté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Admissibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>